



PAROISSE SAINT GERMAIN

Asnières-lès-Bourges – Fussy

Moulins-sur-Yèvre – Osmoy – Nohant-en-Goût

Saint-Germain-du-Puy

17, rue Charles de Foucauld 18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY

COLLECTE PAROISSIALE 2018

La paroisse Saint-Germain a vu ses comptes légèrement s'améliorer en 2017 par rapport à 2016 avec un déficit de fonctionnement de 13.400 € (au lieu de 16.000 € l'année précédente). Ceci est dû en grande partie à la générosité de tous ceux et celles qui ont donné à la **collecte paroissiale 2017 qui a augmenté de 3.600 €**. **Merci pour cet effort significatif et encourageant.**

Nous ne pourrions arriver à l'équilibre financier que quand nous aurons fini d'amortir les grosses dépenses de sonorisation, d'achat de matériel liturgique et de travaux au presbytère, vers 2020-2021...

Pour limiter les dépenses et permettre d'apurer la dette accumulée vis-à-vis du diocèse, **la salle paroissiale d'Asnières-les-Bourges qui ne servait plus a été vendue en avril 2018**. Et nous avons **renégocié la convention pour l'utilisation de la salle dite « paroissiale » de Fussy** pour pouvoir l'utiliser gratuitement en acceptant que d'autres associations puissent également en disposer.

Comme vous pouvez le comprendre, **votre soutien financier est indispensable** pour aider la Paroisse Saint-Germain à assumer ses charges.

Merci à tous ceux qui donnent aux quêtes paroissiales et à la collecte paroissiale annuelle. Et merci aussi à tous ceux qui donnent généreusement de leur temps au service de la paroisse pour l'aider à vivre et à assumer sa mission d'annonce de la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu pour tous les hommes.

Alain KRAUTH, Curé de la paroisse
Et les membres du Conseil Economique Paroissial



BULLETIN DE PARTICIPATION A LA COLLECTE PAROISSIALE 2018

A renvoyer à : Paroisse Saint-Germain – Collecte Paroissiale
17 rue Charles de Foucauld 18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY

NOM Prénom

N° Rue

Code postal COMMUNE Mail

Montant de la participation versée : 40 € 60 € 100 € 200 € €

par chèque à l'ordre de « Paroisse Saint-Germain » en date du : .../.../.....

en espèces

avec reçu fiscal sans reçu fiscal

(Le reçu fiscal peut vous permettre de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu)

Les informations recueillies sont destinées à la paroisse Saint-Germain et enregistrées dans le fichier de la collecte paroissiale afin d'en faciliter le suivi. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en vous adressant au presbytère. Vous pouvez aussi, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des informations vous concernant.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017		RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017	
Dépenses de fonctionnement	11.400	Collecte paroissiale	10.300
... salaires et charges sociales 7.300		Dons	600
... fournitures de bureau, timbres, tél. 4.100			
... frais déplacement (pris en charge par le Doyenné) 0			
Charges immobilières	10.300	Recettes liées à des célébrations	17.700
... chauffage 4.400		... quêtes de dimanche et fêtes 3.800	
... électricité 2.900		... célébrations d'obsèques 11.100	
... taxe foncière 1.600		... célébrations de baptême 1.900	
... entretien biens immobiliers 900		... célébrations de mariage 900	
... eau 500			
Contribution aux charges pastorales assurées par le Diocèse	4.400	Contribution du Diocèse aux frais de déplacement	800
Prise en charge du P. Hilaire (8/2017)	1.000	Aide du Diocèse pour le P. Hilaire	1.000
Contribution au Doyenné de Bourges	2.200		
Fournitures pour le culte	1.600		
Catéchèse	400	Cotisations catéchèse	900
Amortissements	13.200		
Autres dépenses	2.100	Autres recettes	1.900
TOTAL DES DEPENSES	46.600	TOTAL DES RECETTES	33.200

LA COLLECTE PAROISSIALE

La collecte est indispensable à la vie financière de la Paroisse. Comme toutes les autres paroisses du Diocèse de Bourges, celle de Saint-Germain fait appel une fois par an à la générosité des paroissiens, pratiquants ou non, pour lui permettre de continuer à transmettre la Bonne Nouvelle. Les dons restent intégralement à la paroisse et il n'y a pas de petits dons !

Les dons faits à l'occasion des célébrations ne suffisent pas à équilibrer le budget de la paroisse.

La collecte représente ainsi 30 % des ressources annuelles.

En 2016, 85 familles ont donné 6.700 €.

En 2017, 120 familles ont donné 10.300 €.

Le Denier de l'Eglise est versé directement au Diocèse de Bourges

CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Choisir le prélèvement automatique permet d'étaler le soutien financier tout au long de l'année grâce à des prélèvements mensuels ou trimestriels. Il facilite également la gestion de la paroisse grâce à des recettes financières régulières. Vous pouvez demander au presbytère un bulletin à remplir et à signer. Il devra être accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

ÉVALUER LE MONTANT DE SA PARTICIPATION

A titre indicatif, chacun pourrait évaluer l'équivalent de deux journées de travail ou de retraite, ou se montrer encore plus généreux. Mais c'est à chacun de décider de sa participation financière en fonction de ses ressources, de ses charges, de ses engagements et de sa générosité...

SE FAIRE L'AMBASSADEUR DE LA COLLECTE

120 familles ont participé en 2017 à la collecte. Chaque famille pourrait essayer de convaincre une famille ne participant pas encore à la collecte de l'importance de celle-ci pour la vie paroissiale.

INTENTIONS DE MESSE

Il est possible de demander à prier à l'occasion d'une messe pour une intention particulière : décès, naissance, difficultés d'une personne, remerciement... L'offrande financière sert à rémunérer les prêtres (le montant indicatif est fixé par l'Evêque à 17 €).

Vous pouvez vous adresser au secrétariat (☎ 02 48 30 80 16).